

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 11 juillet 2002

Demandeur : Option consommateurs

Référence : SCGM-5, document 2, page 7 de 25

Question :

2.1. Veuillez expliquer le fonctionnement d'un contrat de type « Prix fixe à remboursement maximal ».

Réponse :

2.1 Un contrat de ce type est l'équivalent d'une combinaison de l'achat d'un contrat d'échange à prix fixe et de la vente d'une option d'achat. Ce type de contrat est donc caractérisé par deux prix. Le premier prix (le plus petit) correspond au prix d'exercice du contrat d'échange et le deuxième (le plus grand) correspond au prix d'exercice de l'option d'achat.

Pour compléter l'explication, voici une transaction fictive du type prix fixe à remboursement maximal avec trois scénarios possible de réalisation de l'indice.

Contrat : Volume	1000GJ/jours
Durée	1 mois (31jours)
Prix du contrat d'échange	4,50 \$/GJ
Prix d'exercice de l'option d'achat	8,00 \$/GJ

Scénario	Indice	Gains ou pertes du contrat
1	3,50 \$/GJ	$1000 * 31 * (3,50 - 4,50) = -31\ 000\ \$$
2	5,50 \$/GJ	$1000 * 31 * (5,50 - 4,50) = 31\ 000\ \$$
3	8,50 \$/GJ	$1000 * 31 * (8,50 - 4,50) - 1000 * 31 * (8,50 - 8,00) = 108\ 500\ \$$

Avec l'ajout du coût d'achat de 1000 GJ/jours pendant 31 jours.

Scénario	Indice	Coût total pour le gaz (coût du gaz - gains du contrat)
1	3,50 \$/GJ	$1000 * 31 * 3,50 - (-31\ 000) = 139\ 500\ \$$
2	5,50 \$/GJ	$1000 * 31 * 5,50 - 31\ 000 = 139\ 500\ \$$
3	8,50 \$/GJ	$1000 * 31 * 8,50 - 108\ 500 = 155\ 000\ \$$

Un tel contrat fait en sorte que son détenteur paye un prix équivalent à 4,50 \$/GJ pour le gaz si l'indice se maintient sous 8,00 \$/GJ et un prix d'autant supérieur à 4,50 \$/GJ que l'indice est supérieur à 8,00 \$/GJ.

SCGM a utilisé ce type de contrat dans le passé lorsque le prix du contrat d'échange ordinaire était trop élevé pour l'objectif de couverture. En d'autre terme, la prime implicite de la vente de l'option d'achat sert à faire baisser le prix du contrat d'échange. Par exemple si un contrat d'échange pour une période se transige au prix de 7,00 \$/GJ, SCGM peut utiliser un contrat d'échange à remboursement maximal pour 6,20 \$/GJ et 9,00 \$/GJ.